



Bruzhoneg – bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Date d'adhésion : _____ Durée de l'adhésion : _____ l an

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association BRUZHONEG.

Fait à le//

L'adhérent :



Bruzhoneg – bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Date d'adhésion : _____ Durée de l'adhésion : _____ l an

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association BRUZHONEG.

Fait à le//

L'adhérent :



Bruzhoneg – cotisation 2016-2017

bruzhoneg@gmail.com <http://bruzhoneg.breizhpositive.bzh>

Reçue la somme de 10 € au titre de la cotisation **2016-2017**

Espèces Chèque

De

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de Membre¹ :

Actif Bienfaiteur Autre

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Fait à le ../ ../

La Présidente,

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.



Bruzhoneg – cotisation 2016-2017

bruzhoneg@gmail.com <http://bruzhoneg.breizhpositive.bzh>

Reçue la somme de 10 € au titre de la cotisation **2016-2017**

Espèces Chèque

De

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de Membre¹ :

Actif Bienfaiteur Autre

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Fait à le ../ ../

La Présidente,

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.